

## **SÉANCE RÉGULIÈRE (6 février 2023)**

Une séance régulière du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins est tenue le 6 février 2023 à 20 h 00 au lieu habituel des séances, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Denis Gosselin  
Siège #2 - Win Le Phan  
Siège #3 - Isabelle Paquet  
Siège #4 - Christian Lessard  
Siège #5 - Stéphane Auclair  
Siège #6 - Michel Veilleux

Est/sont absents à cette séance :

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur le maire suppléant, Michel Veilleux. François Roberge, directeur général et greffier-trésorier est également présent.

### **1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire suppléant déclare la séance ouverte.

**022-02-2023**

### **2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Christian Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant ouvert le point Questions diverses.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 3.1 - Séance régulière du 16 janvier 2023**
- 4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**
  - 4.1 - Acceptation des comptes**
  - 4.2 - Permis de janvier 2023**
  - 4.3 - Suivi mensuel du budget**
  - 4.4 - Demande de don et commandite - École L'Éco-Pin**
- 5 - CORRESPONDANCE**
  - 5.1 - Bordereau des correspondances**
- 6 - LÉGISLATION**
  - 6.1 - Avis de motion / Règlement numéro 315-23 sur la gestion contractuelle**
  - 6.2 - Emprunt par obligations au montant de 2 239 000 \$ - Concordance et prolongation**
  - 6.3 - Soumissions pour l'émission d'obligations - adjudication**
- 7 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 8 - TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**
- 9 - QUESTIONS DIVERSES**
  - 9.1 - COMBEQ - congrès 2023**
  - 9.2 - ADMQ - Formation DMA**
  - 9.3 - Autorisation de signature - Ministère de la Culture**
  - 9.4 - Autorisation de signature - Ministère des Transports et de la Mobilité durable**
  - 9.5 - Autorisation de signature - Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation**
  - 9.6 - Autorisation de signature - Développement économique Canada**
  - 9.7 - Consentement autorisant l'implantation du 3-1-1 pour le centre d'interconnexion filaire et les tours partagés avec la ville de Beauceville**
  - 9.8 - Téléphone cellulaire responsable des loisirs et dg adjointe - demande**

d'allocation

**9.9** - Embauche d'un surveillant pour la patinoire

**9.10** - CITÉ Construction TM Inc.- Libération partielle de la garantie - Pont Perrault

**10** - CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

### **3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**023-02-2023**

#### **3.1 - Séance régulière du 16 janvier 2023**

Copie du procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le 16 janvier dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Win Le Phan et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance régulière du 16 janvier 2023 soit adopté.

### **4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**

**024-02-2023**

#### **4.1 - Acceptation des comptes**

Il est proposé par Christian Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des déboursés soumise relative à janvier 2023 totalisant 163 120,82 \$ (Folio 350188) et 22 600,71 \$ pour les salaires nets soit acceptée en incluant une facture de 4 284,04 \$ du Garage O. Brochu pour la réparation du tracteur et que lesdits comptes soient payés.

Le paiement de ces comptes sera effectué par les chèques # 14481 à # 14521 inclusivement ainsi que par dépôt direct pour les salaires nets. Le greffier-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour l'ensemble de ces dépenses.

#### **4.2 - Permis de janvier 2023**

Ce point est reporté à la prochaine séance.

#### **4.3 - Suivi mensuel du budget**

Le greffier-trésorier présente le suivi du budget au 31 janvier 2023, lequel a été remis précédemment aux membres du conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

**025-02-2023**

#### **4.4 - Demande de don et commandite - École L'Éco-Pin**

ATTENDU qu'une demande de don de 150 \$ a été reçue au bureau municipal le 25 janvier 2023 par les élèves de 6e année de l'école L'Éco-Pin pour un projet de création d'une oeuvre d'art temporaire et collective;

ATTENDU que la demande répond à l'un des objectifs visés par la politique des dons et commandites de la Municipalité soit de soutenir des projets en lien avec l'éducation;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire un don de 150 \$ à l'École Éco-Pin pour le projet de création d'une oeuvre d'art temporaire et collective.

### **5 - CORRESPONDANCE**

#### **5.1 - Bordereau des correspondances**

Dépôt de la liste des correspondances pour le mois de janvier 2023.

## 6 - LÉGISLATION

### 6.1 - Avis de motion / Règlement numéro 315-23 sur la gestion contractuelle

Le conseiller Denis Gosselin donne avis qu'un règlement portant le numéro 315-2023 sera adopté lors d'une prochaine séance de ce conseil. Un projet de ce règlement est déposé en même temps que le présent avis de motion.

026-02-2023

### 6.2 - Emprunt par obligations au montant de 2 239 000 \$ - Concordance et prolongation

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la paroisse de Notre-Dame-des-Pins souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 239 000 \$ qui sera réalisé le 16 février 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
210-2012	94 400 \$
209-2012	55 000 \$
246-2015	23 300 \$
251-2016	30 600 \$
294-2021	935 162 \$
294-2021	999 538 \$
298-2021	101 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 210-2012, 209-2012, 246-2015, 251-2016, 294-2021 et 298-2021, la Municipalité de la paroisse de Notre-Dame-des-Pins souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE la Municipalité de la paroisse de Notre-Dame-des-Pins avait le 13 février 2023, un emprunt au montant de 203 300 \$, sur un emprunt original de 280 500 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 210-2012, 209-2012, 246-2015 et 251-2016;

ATTENDU QUE, en date du 13 février 2023, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui sera réalisée le 16 février 2023 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 210-2012, 209-2012, 246-2015 et 251-2016;

Il est proposé par Stéphane Auclair, et résolu unanimement

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 16 février 2023;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 16 février et le 16 août de chaque année;

3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);

4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;

5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DU SUD DE LA CHAUDIERE

10555 BOUL. LACROIX

ST-GEORGES, QC

G5Y 1K2

8. Que les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Municipalité de la paroisse de Notre-Dame-des-Pins, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 210-2012, 209-2012, 246-2015, 251-2016, 294-2021 et 298-2021 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 16 février 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 16 février 2023, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 210-2012, 209-2012, 246-2015 et 251-2016, soit prolongé de 3 jours.

027- 6.3 - Soumissions pour l'émission d'obligations - adjudication  
02-

2023 **Soumissions pour l'émission d'obligations**

Date d'ouverture :	6 février 2023	Nombre de soumissions :	4
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 8
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	1 2
Montant :	2 239 000 \$		

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 210-2012, 209-2012, 24-2021 et 298-2021, la Municipalité de la paroisse de Notre-Dame-des-Pins souhaite émettre soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité de la paroisse de Notre-Dame-des-Pins a demandé, à cet égard, un système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunt municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 15 septembre 2023, d'un montant de 2 239 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le Service des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BMO NESBITT BURNS INC.

63 000 \$ 5,00000 % 2024  
66 000 \$ 5,00000 % 2025  
69 000 \$ 5,00000 % 2026  
72 000 \$ 5,00000 % 2027  
1 969 000 \$ 4,25000 % 2028

Prix : 99,13200 Coût réel : 4,50864 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

63 000 \$ 4,90000 % 2024  
66 000 \$ 4,65000 % 2025  
69 000 \$ 4,35000 % 2026  
72 000 \$ 4,25000 % 2027  
1 969 000 \$ 4,15000 % 2028

Prix : 98,31300 Coût réel : 4,57242 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

63 000 \$ 5,00000 % 2024  
66 000 \$ 4,75000 % 2025  
69 000 \$ 4,35000 % 2026  
72 000 \$ 4,25000 % 2027  
1 969 000 \$ 4,20000 % 2028

Prix : 98,51100 Coût réel : 4,57359 %

4 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

63 000 \$ 5,05000 % 2024  
66 000 \$ 4,75000 % 2025  
69 000 \$ 4,40000 % 2026  
72 000 \$ 4,30000 % 2027  
1 969 000 \$ 4,30000 % 2028

Prix : 98,00019 Coût réel : 4,79457 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par BMO NESBITT BURNS INC. est la plus avantageuse;

**Il est proposé par Win Le Phan et résolu unanimement**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au I

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 239 000 \$ de la Municipalité de la paroisse de N...  
adjudgée à la firme BMO NESBITT BURNS INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation  
l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent d...  
agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation...  
autorise le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par...  
canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le maire et le greffier-trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente  
obligation par échéance.

## **7 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions est ouverte. Puisqu'il n'y a aucune intervention, la  
période de questions est aussitôt fermée à 20 h 10.

## **8 - TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**

### **9 - QUESTIONS DIVERSES**

**028-02-2023**

#### **9.1 - COMBEQ - congrès 2023**

ATTENDU que l'inspecteur municipal, M. Hugues Poulin, est membre de la  
Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du  
Québec (COMBEQ);

Il est proposé par Win Le Phan et résolu à l'unanimité des conseillers présents  
d'autoriser l'inspecteur municipal à participer au congrès organisé par la  
COMBEQ à Rimouski qui se tiendra du 20 au 22 avril prochain, et de couvrir les  
frais d'inscription au coût de 640 \$, avant les taxes applicables ainsi que  
l'hébergement et le transport pour cette activité.

**029-02-2023**

#### **9.2 - ADMQ - Formation DMA**

ATTENDU que le directeur général est membre de l'Association des directeurs  
municipaux du Québec (ADMQ);

ATTENDU que l'ADMQ offre diverses formations dont le programme de  
Directeur municipal agréé dont le premier cours est : Le directeur général et  
greffier-trésorier : son environnement légal, politique et public;

Il est proposé par Isabelle Paquet et résolu à l'unanimité des conseillers  
présents que la municipalité accepte que le directeur général s'inscrive au cours  
en ligne *Le directeur général et greffier-trésorier : son environnement légal,  
politique et public* de l'ADMQ au coût de 399 \$ avant les taxes applicables.

**030-02-2023**

#### **9.3 - Autorisation de signature - Ministère de la Culture**

ATTENDU que la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins a obtenu une aide financière de la part du Ministère de la Culture pour la réalisation de travaux au pont couvert Perrault;

ATTENDU que la Municipalité doit produire une reddition de compte afin d'obtenir le financement promis;

Il est proposé par Christian Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser M. François Roberge, directeur général, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins, tout document jugé utile ou nécessaire pour donner plein effet à la convention liant la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins au Programme d'aide aux immobilisations du Ministère de la Culture pour les travaux de restauration du Pont couvert Perrault.

**031-02-2023**

**9.4 - Autorisation de signature - Ministère des Transports et de la Mobilité durable**

ATTENDU que la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins a obtenu une aide financière de la part du Ministère des Transports et de la Mobilité durable pour la réalisation de travaux au pont couvert Perrault;

ATTENDU que la Municipalité doit produire une reddition de compte afin d'obtenir le financement promis;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser M. François Roberge, directeur général, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins, tout document jugé utile ou nécessaire pour donner plein effet à la convention liant la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins au Ministère des Transports et de la Mobilité durable pour les travaux de restauration du Pont couvert Perrault.

**032-02-2023**

**9.5 - Autorisation de signature - Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation**

ATTENDU que la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins a obtenu une aide financière de la part du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour la réalisation de travaux au pont couvert Perrault;

ATTENDU QUE la Municipalité doit produire une reddition de compte afin d'obtenir le financement promis;

Il est proposé par Isabelle Paquet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser M. François Roberge, directeur général, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins, tout document jugé utile ou nécessaire pour donner plein effet à la convention liant la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour les travaux de restauration du Pont couvert Perrault.

**033-02-2023**

**9.6 - Autorisation de signature - Développement économique Canada**

ATTENDU que la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins a obtenu une aide financière du fonds de revitalisation des communautés de la part de Développement économique Canada pour la réalisation de travaux au pont couvert Perrault;

ATTENDU QUE la Municipalité doit produire une reddition de compte afin d'obtenir le financement promis;

Il est proposé par Denis Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser M. François Roberge, directeur général, à signer, pour et

au nom de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins, tout document jugé utile ou nécessaire pour donner plein effet à la convention liant la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins à Développement économique Canada.

034-02-2023

**9.7 - Consentement autorisant l'implantation du 3-1-1 pour le centre d'interconnexion filaire et les tours partagés avec la ville de Beauceville**

ATTENDU QUE la ville de Beauceville implante un service téléphonique 3-1-1 pour ses citoyens et qu'elle a mandaté CITAM, une division de CAUCA pour l'accompagner dans cette démarche ;  
ATTENDU QUE nous avons pris connaissance du document contexte et explications et que nous comprenons les tenants et aboutissants ;  
ATTENDU QUE le présent consentement satisfait les exigences de l'ordonnance de télécom 2004-71 et de la décision de télécom 2008-61 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) ;  
ATTENDU QUE les appels faits au 3-1-1 pour notre Municipalité seront réacheminés vers notre municipalité au numéro de téléphone 418-774-9718;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer une autorisation à la ville de Beauceville et les fournisseurs de services en télécommunications afin que les centres d'interconnexion filaires et les tours cellulaires partagés avec notre Municipalité soient configurés de sorte que les appels en provenance du 3-1-1 soient acheminés à la ville de Beauceville et que cette autorisation pourra aussi être utilisée pour toute autre demande d'implantation 3-1-1 d'une autre municipalité qui viserait ce même centre d'interconnexion et/ou ces mêmes tours cellulaires.

035-02-2023

**9.8 - Téléphone cellulaire responsable des loisirs et dg adjointe - demande d'allocation**

ATTENDU que la responsable des loisirs et la dg adjointe sont appelées à être rejointes lorsqu'elles sont à l'extérieur du bureau;  
ATTENDU qu'aucun téléphone cellulaire ne leur est fourni par la municipalité et qu'elles utilisent leur propre téléphone;  
ATTENDU que les autres employés de la municipalité qui ne bénéficient pas d'un téléphone fourni par la municipalité reçoivent une allocation pour l'utilisation de leur téléphone personnel;

Il est proposé par Isabelle Paquet et résolu à l'unanimité des conseillers présents de fournir une allocation mensuelle de 30 \$ pour l'utilisation de leur téléphone cellulaire à la responsable des loisirs et à la dg adjointe, et ce, à compter du 1er février 2023.

036-02-2023

**9.9 - Embauche d'un surveillant pour la patinoire**

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un étudiant afin d'effectuer l'entretien et la surveillance de la patinoire pour la saison hivernale;

ATTENDU qu'une offre d'emploi a été publiée afin de combler le poste;

Il est proposé par Win Le Phan et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE confirmer l'embauche de M. Logan Fortin pour l'entretien et la surveillance de la patinoire pour la saison 2022-2023, selon les conditions salariales en vigueur pour ce poste;

DE mandater la responsable aux loisirs, Mme Sonya Levesque, afin de signer le contrat de travail de M. Fortin pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins.

037-02-2023

**9.10 - CITÉ Construction TM Inc.- Libération partielle de la garantie - Pont Perrault**

ATTENDU que le surveillant de chantier de la firme CIMA+ a procédé à la réception provisoire des travaux pour le pont Perrault;

ATTENDU que le cahier des charges prévoit que la municipalité peut libérer 50% de la garantie si la valeur résiduelle des travaux à effectuer est inférieure à 0,5%;

ATTENDU que les travaux restants à réaliser au printemps 2023 s'élèvent à environ 44 000 \$, soit plus 0,5% du coût total du contrat mais que cette somme est de beaucoup inférieure au montant de la retenue de 5%;

ATTENDU que le surveillant de chantier recommande la libération de 50% de la garantie de 10% et qu'il nous confirme que le montant de cette garantie se monte à 153 393.71 \$ avant taxes, soit 176 364.42 \$ après taxes;

Il est proposé par Denis Gosselin et adopté à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte de libérer 50% de la garantie à Cité Construction pour le contrat du Pont Perrault, soit la somme de 176 364.42 \$ taxes incluses.

038-02-2023

**10 - CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Denis Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée.

Fermeture à 20 h 22.

\_\_\_\_\_  
Michel Veilleux  
Maire suppléant

\_\_\_\_\_  
François Roberge  
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Michel Veilleux, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Michel Veilleux  
Maire suppléant